



## Qu'est-ce que Vétérinaires Pour Tous ?

Vétérinaires Pour Tous est une association née de la volonté de la profession vétérinaire d'offrir aux personnes démunies la possibilité d'accéder aux soins vétérinaires pour leurs animaux.

Tout vétérinaire est libre d'y adhérer.

### Les objectifs de Vétérinaires Pour Tous :

- Proposer une solution de médecine vétérinaire solidaire unifiée, rationnelle et sous conditions de ressources
- Honorer les valeurs de solidarité de la profession vétérinaire par ses engagements éthiques et déontologiques
- Contribuer à maintenir les interactions sociales des personnes en situation de précarité en préservant le lien Homme-Animal
- Être complémentaire de l'action des associations de protection animale
- Prévenir les abandons d'animaux ou les euthanasies pour des raisons économiques
- Sécuriser l'engagement des vétérinaires en confiant la gestion des critères d'éligibilité aux services sociaux
- Rassurer les vétérinaires sur leur engagement en agissant dans un cadre juridique et ordinal défini et conforme à la réglementation.
- Œuvrer en tant que corps professionnel auquel le législateur a confié la santé des animaux.

**L'association Vétérinaires Pour Tous bénéficie du soutien du plan de relance du Gouvernement #FranceRelance pour permettre l'accès aux soins préventifs pour les animaux des personnes démunies dans le cadre de la lutte contre l'abandon.**

## Est-ce que Vétérinaires Pour Tous fonctionne déjà ?

Vétérinaires Pour Tous sera opérationnel d'ici la fin du premier semestre 2021

## Quel sera le fonctionnement de Vétérinaires Pour Tous ?

Vétérinaires Pour Tous fonctionnera selon 3 axes différents :

- **Axe 1 : Médecine vétérinaire solidaire dans les établissements de soins vétérinaires.**  
Il s'agit de soins médicaux ou d'actes de prévention pour les animaux de personnes éligibles sous conditions de ressources.
- **Axe 2 : Soins vétérinaires pour les personnes sans domicile fixe mis à disposition par les services sociaux ou les associations d'aide aux personnes en difficultés.** Ce projet est mené prioritairement dans les agglomérations où se trouve une école nationale vétérinaire.
- **Axe 3 : Soins vétérinaires à la demande des communes, pour les personnes SDF, pour les personnes éligibles sous condition de ressource à faible mobilité, ainsi que dans le cadre de la politique animale territoriale.**

L'Axe 1 sera mis en œuvre dans les établissements de soins des vétérinaires qui adhéreront à Vétérinaires Pour Tous.



L'Axe 3 pourra être mis en œuvre si vous avez des besoins et un projet précis pour votre commune, mais il ne pourra pas être budgété sur le plan de relance. Il conviendra d'entrer en relation avec la délégation départementale de Vétérinaires Pour Tous.

## Où puis-je obtenir des renseignements pratiques sur Vétérinaires Pour Tous ?

Une page Internet d'information [www.veterinairespourtous.fr](http://www.veterinairespourtous.fr) sera mise en ligne bientôt. Vous pourrez y retrouver l'essentiel des informations sur le fonctionnement de Vétérinaires Pour Tous.

Un numéro de téléphone national d'informations générales à destination du grand public sera mis en place prochainement aux heures ouvrables (prix d'un appel local) : 01 85 09 37 37.

Si vous avez besoin de contacter les représentants de l'association Vétérinaires Pour Tous de la région dont vous dépendez, vous pouvez envoyer un courriel (lien vers les adresses).

Des délégations départementales Vétérinaires Pour Tous sont également à votre disposition pour tout échange ou toute question sur le fonctionnement de Vétérinaires Pour Tous et les liens que votre commune peut établir avec l'association.

## Est-ce qu'il existe un annuaire Vétérinaires Pour Tous ?

Il n'existe pas d'annuaire des vétérinaires adhérents à Vétérinaires Pour Tous. Au niveau de la mairie et des services sociaux, vous pouvez cependant établir une liste de vétérinaires adhérents sur votre commune afin de pouvoir éventuellement guider toute personne qui serait éligible au dispositif de médecine vétérinaire solidaire.

## Comment déterminer si une personne est éligible au dispositif de médecine vétérinaire solidaire ?

Seules les personnes dont **le foyer fiscal n'est pas imposable et bénéficiaires d'un des minima sociaux suivants sont éligibles** dans le cadre du plan #FranceRelance :

- RSA
- Minimum vieillesse (ASPA)
- Allocation solidarité spécifique
- Allocation adulte handicapé

Vétérinaires Pour Tous vérifiera l'éligibilité du demandeur lors de l'ouverture du dossier par la production des attestations d'éligibilité (avis de non-imposition et attestation d'allocation sociale).

## Quel est le processus de prise en charge d'un demandeur ?

Le demandeur est éligible sous condition de ressources et souhaite bénéficier d'une consultation de médecine vétérinaire solidaire.

Il se rend chez le vétérinaire qui lui indiquera qu'un dossier doit être constitué :

- De l'attestation de bénéficiaire d'un des minima sociaux et de son avis de non-imposition
- Du devis établi par le vétérinaire pour les soins



- D'un formulaire de consentement de transmission du devis à Vétérinaires Pour Tous.

Le secrétariat de Vétérinaires Pour Tous valide le dossier et le vétérinaire peut procéder aux soins.

A noter : l'identification de l'animal au fichier national d'identification des carnivores domestiques (I-Cad) est obligatoire au nom du demandeur afin de pouvoir le soigner. Si ce n'est pas le cas, le vétérinaire procédera à l'acte d'identification ou rectification du dossier I-Cad préalablement à tout autre soin.

## **Quels animaux pourront être soignés ?**

Seuls les chiens, chats et furets sont éligibles dans le cadre du plan de relance. Des accords particuliers et partenariats pourront par la suite inclure les NAC.

Un seul animal par demandeur sera pris en charge.

## **Comment sont pris en charge les soins ?**

Le vétérinaire abandonne une partie de ses honoraires (1/3 de la facture) à Vétérinaires Pour Tous. Vétérinaires Pour Tous prend en charge 1/3 du montant de la facture.

Le Demandeur s'engage à participer au paiement des soins, à hauteur d'1/3 également.

## **Et si le demandeur ne peut pas payer sa part ?**

Plusieurs solutions peuvent être envisagées :

- L'aide d'une association de protection animale auprès de laquelle le demandeur devra constituer un dossier.
- La prise en charge de tout ou partie de la part du demandeur par la commune grâce à l'établissement d'une convention avec Vétérinaires Pour Tous.

## **Que se passe-t-il dans le cas d'une urgence ?**

Vétérinaires Pour Tous fonctionne aussi en cas de prise en charge urgente, dans le cas d'un accident ou de maladie par exemple.

Le vétérinaire effectuera les soins urgents (avant tout atténuer la souffrance de l'animal et éviter une aggravation) avant de procéder à l'établissement d'un devis conformément au processus décrit plus haut.

## **Est-ce que je peux verser une subvention à Vétérinaires Pour Tous ?**

Vous avez un projet spécifique autour de la politique animale territoriale de votre commune ?

Vous souhaitez apporter une aide particulière aux personnes démunies qui résident dans votre commune et dont les animaux ont besoin d'être soignés ?

Vous pouvez établir une convention avec Vétérinaires Pour Tous et apporter des subventions à l'association.

Pour cela, n'hésitez pas à contacter les délégués départementaux et de l'[association régionale](#) afin d'étudier les partenariats possibles.